

“Un député porte plainte auprès de la Cnil contre ChatGPT pour atteinte à la vie privée”

Un député français a porté plainte contre ChatGPT auprès de la Cnil (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) pour possibles infractions au Règlement général européen sur la protection des données (RGPD). Les défauts du système de traitement de données personnelles mis en place par ce robot conversationnel ont été pointés du doigt par le député Renaissance Eric Bothorel. Après avoir échangé avec ChatGPT, ce dernier a constaté que l'outil commettait de nombreuses erreurs factuelles sur son profil, lui attribuant notamment une fausse date de naissance ou des fonctions qu'il n'a jamais occupées. Dans une démarche similaire, l'avocate Zoé Vilain et le développeur David Libeau ont également porté plainte contre l'outil. Les défenseurs du traitement automatisé des données à base d'intelligence artificielle plaident pour une réglementation adaptée aux innovations, tandis que les critiques considèrent que la Cnil doit se prononcer sur l'adéquation du droit actuel à l'évolution de l'intelligence artificielle, notamment pour juger de la fiabilité des informations produites par ChatGPT.

Source : www.francetvinfo.fr

→  Accéder à CHAT GPT en cliquant

dessus